



**RAPPORT SUR LES MILIEUX
HYDRIQUES PERTURBÉS
TEMPORAIREMENT DURANT LA
CONSTRUCTION**

Projet éolien Des Cultures

PRÉSENTÉ À

Énergie renouvelable Des
Cultures, s.e.c.

N/Réf. : E2010-26/15580
Février 2022

Signatures

Rapport préparé par : 
Judith Plante, biologiste
Chargée de projet Le 22 février 2022

Rapport vérifié par : 
Jean-François Hudon, ing.f.
Directeur de projet Le 22 février 2022

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Directeur de projet

Jean-François Hudon | Ing.f.

Chargée de projet

Judith Plante | Biologiste

Révision linguistique et mise en page

Johanie Babin | Adjointe administrative

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
2. Milieux hydriques perturbés temporairement	1
2.1 Milieux hydriques potentiellement affectés	1
2.2 Milieux hydriques affectés lors des travaux	2
3. Programme de remise en état des milieux hydriques perturbés.....	3
4. Conclusion	3

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Atteintes temporaires prévues aux milieux hydriques, Projet éolien Des Cultures	1
--	---

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Cartes des atteintes temporaires potentielles aux milieux hydriques
Annexe 2. Photographies des milieux hydriques

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la construction du Projet éolien Des Cultures, un empiètement temporaire de certains milieux riverains a été effectué. L'impact sur les bandes riveraines a été suivi tout au long des activités de construction. Elles ont tout d'abord été délimitées conformément à la *Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables*. Elles ont par la suite été mesurées et photographiées afin d'avoir un point de référence concernant leur état initial.

2. MILIEUX HYDRIQUES PERTURBÉS TEMPORAIREMENT

2.1 MILIEUX HYDRIQUES POTENTIELLEMENT AFFECTÉS

Lors de la préparation des travaux, neuf sites de bande riveraine qui pouvaient potentiellement être affectés ont été identifiés (tableau 1 et annexe 1). Les bandes riveraines sont toutes situées en bordure de champs agricoles ou de chemins agricoles (annexe 2). Les superficies d'empiètement ont été calculées à l'aide d'une bande riveraine de 10 m de largeur. La majorité des bandes riveraines est en réalité cultivée ou consiste en des chemins agricoles. Seule une bande de végétation naturelle de moins de 3 m de largeur demeure non cultivée. À certains endroits, un entretien de la végétation des cours d'eau est également effectué par les propriétaires.

Tableau 1. Atteintes temporaires prévues aux milieux hydriques, Projet éolien Des Cultures

Éolienne	Structure	Empiètement potentiel dans la bande riveraine 10 m	Carte (annexe 1)
T6	Rotor au sol	701,2 m ²	Zone 1
T6	Rotor au sol	31,4 m ²	Zone 1
T3	Rotor au sol	152,4 m ²	Zone 2
	Traverse collecteur 1	40,2 m ²	Zone 2
	Traverse collecteur 2	41,8 m ²	Zone 2
	Traverse collecteur 3	40,1 m ²	Zone 2
	Traverse collecteur 4	40,04 m ²	Zone 2
	Traverse collecteur 5	40,1 m ²	Zone 2
T5	Ponceau	457,4 m ²	Zone 3
Total		1 544,7 m²	

2.2 MILIEUX HYDRIQUES AFFECTÉS LORS DES TRAVAUX

Aux lieux des traverses du réseau collecteur RC-T1 et RC-T2, en 2020 et 2021, des chemins agricoles longeaient le cours d'eau de chaque côté. Ces derniers ont été utilisés par les travailleurs pour circuler afin d'éviter ou de réduire les dommages aux cultures. Aucun travail n'a eu lieu dans les bandes riveraines à ces endroits, et aucun dommage n'a été fait à la végétation des bandes riveraines.

Au lieu de la traverse RC-T3, la superficie cultivée sur chacune des rives se rend jusqu'au haut du talus du cours d'eau. De l'entreposage temporaire de sols a été fait dans la bande riveraine du côté est du cours d'eau à environ 6 m de la ligne naturelle des hautes eaux sur une surface cultivée. Cet entreposage n'a pas causé d'apport en sédiments au cours d'eau et la pile de sols a rapidement été déplacée hors de la bande riveraine. Mis à part cet entreposage, aucun travail n'a eu lieu dans les bandes riveraines, et aucun dommage n'a été fait à la végétation des bandes riveraines.

Au lieu de la traverse RC-T4, un chemin agricole longe le cours d'eau sur la rive ouest dans la bande riveraine tandis que la majorité de la bande riveraine est cultivée sur la rive est. Le chemin agricole a été utilisé par les travailleurs pour circuler afin d'éviter ou de réduire les dommages aux cultures. Sur la rive est, de la circulation de machinerie a eu lieu, par inattention, dans les premiers mètres de la bande riveraine dans la portion en culture. Les travailleurs ont été avertis et la situation ne s'est plus reproduite. Aucun travail n'a eu lieu dans les bandes riveraines et aucun dommage n'a été fait à la végétation des bandes riveraines.

Au lieu de la traverse RC-T5, de la circulation a eu lieu, par inattention dans la bande riveraine sur une surface cultivée du côté nord du cours d'eau. Les travailleurs ont rapidement été avertis. Aucun travail n'a eu lieu dans les bandes riveraines et aucun dommage n'a été fait à la végétation des bandes riveraines.

Au lieu de l'installation de la traverse de cours d'eau, des travaux de reprofilage de sol ont eu lieu du côté sud du chemin d'accès afin de permettre le libre écoulement de l'eau vers le fossé et de retrouver le profil du sol présent avant les travaux. Une accumulation de terre en bordure du chemin d'accès sur une portion cultivée avait été causée par la construction du chemin. Ces travaux ont causé le retrait d'une bande d'environ 1,5 m de largeur sur environ 9 m de longueur de végétation de part et d'autre du cours d'eau sur le côté sud. Cette végétation consistait en des plantes herbacées qui ont envahi les anciennes surfaces en culture qui se trouvent désormais enclavées entre le fossé de drainage et le chemin d'accès. Du roseau commun ainsi que du panais sauvage étaient présents. Sur le côté nord du cours d'eau, aucun travail n'a eu lieu dans les bandes riveraines et aucun dommage n'a été fait à la végétation des bandes riveraines.

Deux secteurs de bande riveraine à T6 pouvaient potentiellement être affectés par les travaux de construction. La zone 1 située au sud de l'éolienne T6 et allant de part et d'autre du cours d'eau n'a pas été touchée lors des travaux. Une bande de 10 m a été respectée en tout temps. Le deuxième secteur de bande riveraine situé au nord-ouest de l'éolienne T6 était entièrement situé dans une portion en culture. Un passage de machinerie a eu lieu à une occasion sur la surface cultivée après la récolte. Aucun dommage n'a été fait à la végétation de la bande riveraine.

La portion de bande riveraine qui aurait pu être affectée à l'éolienne T3 consiste principalement en un chemin agricole traversant le cours d'eau. La superficie cultivée de part et d'autre du chemin se rend jusqu'au haut du talus du cours d'eau. À l'ouest du fossé de drainage, aucun travail n'a été effectué. Dans la section est, de la machinerie a circulé dans la portion en culture lors de la mise en place du réseau collecteur. Les travailleurs ont été avertis et des travaux de décompactage avec de la machinerie agricole ont eu lieu dans ce secteur. Aucun dommage n'a été fait à la végétation de la bande riveraine.

3. PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DES MILIEUX HYDRIQUES PERTURBÉS

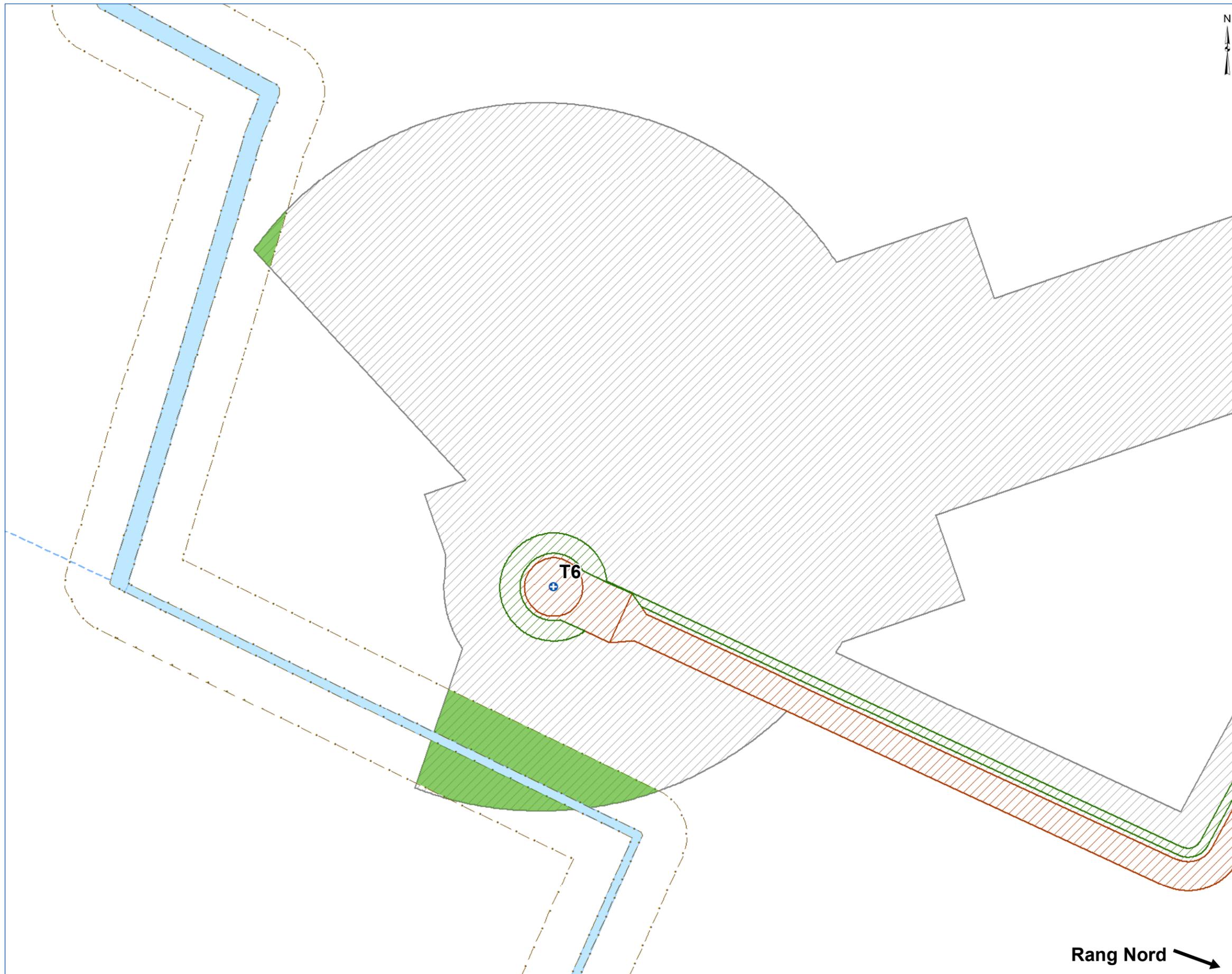
Seule la végétation des bandes riveraines du côté sud du chemin d'accès sur la rive est et ouest du lieu de traverse de cours d'eau a été affectée par les travaux de construction. Ces travaux ont été effectués tard en saison, et il n'a pas été possible de revégétaliser ces secteurs au moment des travaux. Ces endroits consistent en d'anciens espaces cultivés (2019 et 2020 pré-travaux) qui ont été colonisés par des plantes herbacées et des plantes exotiques envahissantes suite à la mise en place du chemin d'accès en septembre 2020. Le fossé de drainage qui longe ce secteur présentait de nombreuses plantes exotiques envahissantes avant le début des travaux. La végétation affectée correspond à la végétation qui a colonisé ces secteurs pendant les travaux puisqu'aucune végétation indigène n'était présente avant les travaux à ces endroits. La superficie touchée est d'environ 27 m². Puisque la superficie est faible et qu'il s'agit d'une portion de champs anciennement cultivée, mais qui ne pourra pas être remise en culture suite aux travaux, un ensemencement au printemps 2022 à l'aide de semences de plantes herbacées indigènes est recommandé pour éviter que les plantes envahissantes colonisent ces secteurs. Un effort de concertation avec le propriétaire du lot sera fait afin d'éviter de mettre en place des végétaux qui pourraient être nuisibles aux cultures. Puisqu'il s'agit de deux secteurs qui étaient en culture avant les travaux et qui sont ou seront revégétalisés, d'autant plus que ces secteurs se retrouvent enclavés suite à la mise en place du chemin d'accès, le programme de remise en état des milieux hydriques perturbés n'a pas besoin d'être appliqué. Un suivi de ces secteurs par le promoteur sera tout de même fait pour assurer le succès de la revégétation et que des problèmes d'érosion n'apparaissent pas à ces endroits.

4. CONCLUSION

Aucune superficie qui n'était pas en culture avant le début des travaux n'a été affectée par les travaux de construction du parc éolien Des Cultures. Un ensemencement de deux secteurs à l'endroit de la traverse de cours d'eau (ponceau), anciennement cultivés, qui se retrouvent désormais enclavés et non cultivables est tout de même recommandé. Un suivi volontaire de la part du promoteur sera effectué suite à l'ensemencement pour en assurer le succès.

ANNEXES

Annexe 1
Cartes des atteintes temporaires
potentielles aux milieux hydriques



ATTEINTES AUX MILIEUX HYDRIQUES



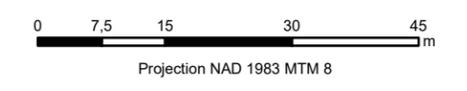
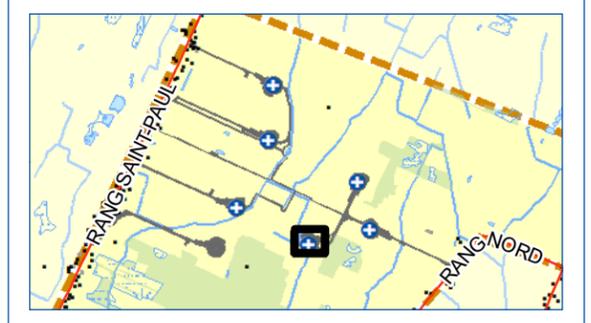
Projet éolien Des Cultures

Carte 1 Atteintes temporaires potentielles aux milieux hydriques - zone 1

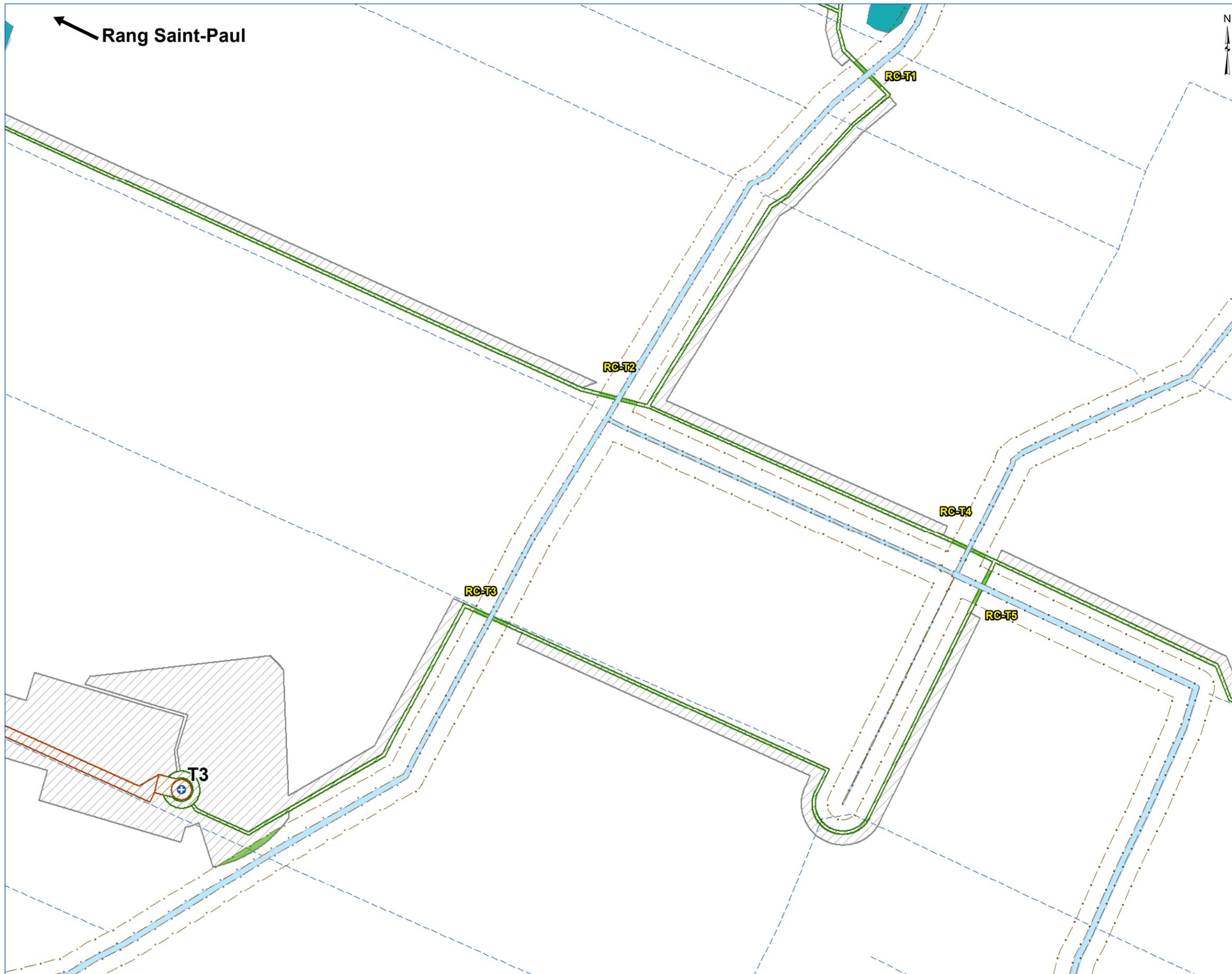
- PROJET**
- Emplacement permanent
 - Emplacement permanent remis en culture
 - Emplacement temporaire pour la construction

- ATTEINTES AUX MILIEUX HYDRIQUES**
- Temporaire

- MILIEU NATUREL**
- Bande riveraine (10 m)
 - Littoral
 - Cours d'eau (non caractérisé)



Sources : Gouvernement du Québec, Énergie renouvelable Des Cultures S.E.C., Activa Environnement



ATTEINTES AUX MILIEUX HYDRIQUES



Projet éolien Des Cultures

Carte 2 Atteintes temporaires potentielles aux milieux hydriques - zone 2

PROJET

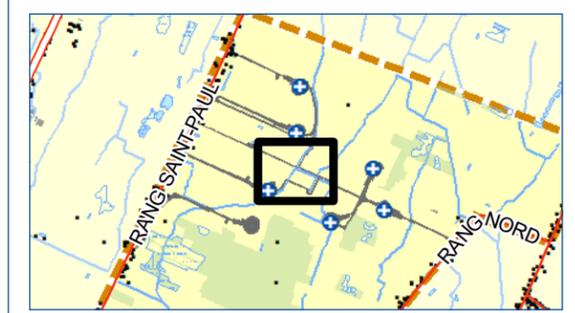
-  Emplacement permanent
-  Emplacement permanent remis en culture
-  Emplacement temporaire pour la construction

ATTEINTES AUX MILIEUX HYDRIQUES

-  Temporaire

MILIEU NATUREL

-  Fossé de drainage
-  Bande riveraine (10 m)
-  Bassin
-  Littoral



Sources : Gouvernement du Québec, Énergie renouvelable Des Cultures S.E.C., Activa Environnement

Carte préparée par : Judith Plante, biologiste
Projet : E1910-179/13069
22 février 2022





ATTEINTES AUX MILIEUX HYDRIQUES



Projet éolien Des Cultures

Carte 3 Atteintes temporaires potentielles aux milieux hydriques - zone 3

PROJET

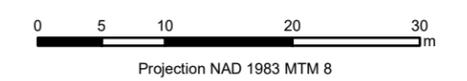
-  Emplacement permanent
-  Emplacement permanent remis en culture
-  Emplacement temporaire pour la construction

ATTEINTES AUX MILIEUX HYDRIQUES

-  Temporaire
-  Permanente

MILIEU NATUREL

-  Fossé de drainage
-  Bande riveraine (10 m)
-  Littoral



Sources : Gouvernement du Québec, Énergie renouvelable Des Cultures S.E.C., Activa Environnement

Carte préparée par : Judith Plante, biologiste
 Projet : E1910-179/13069
 22 février 2022



Annexe 2
Photographies des milieux hydriques



SITE : Traverse collecteur 1

PHOTOGRAPHIES : Pré construction



SITE : Traverse collecteur 2

PHOTOGRAPHIES : Pré construction



Bande riveraine est



Bande riveraine ouest

SITE : Traverse collecteur 3

PHOTOGRAPHIES : Pré construction



Bande riveraine ouest



Bande riveraine est

SITE : Traverse collecteur 4 **PHOTOGRAPHIES :** Pré construction



Bande riveraine nord



Bande riveraine sud

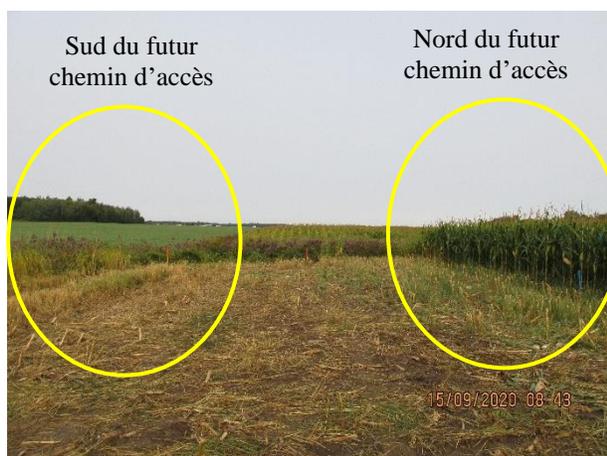
SITE : Traverse collecteur 5 **PHOTOGRAPHIES :** Pré construction



Bande riveraine ouest



Bande riveraine est



Bande riveraine est



Bande riveraine sud-ouest



Bande riveraine nord-ouest

SITE : Traverse de cours d'eau **PHOTOGRAPHIES :** Pré construction



SITE : T6 zone 1

PHOTOGRAPHIES : Pré construction



SITE : T6 zone 2

PHOTOGRAPHIES : Pré construction



SITE : T3

PHOTOGRAPHIES : Pré construction



Bande riveraine ouest



Bande riveraine est

SITE : Traverse collecteur 1 **PHOTOGRAPHIES :** Post construction



SITE : Traverse collecteur 2 **PHOTOGRAPHIES :** Post construction



Bande riveraine est



Bande riveraine ouest

SITE : Traverse collecteur 3 **PHOTOGRAPHIES :** Post construction



Bande riveraine ouest



Bande riveraine est

SITE : Traverse collecteur 4 **PHOTOGRAPHIES :** Post construction



Bande riveraine nord



Bande riveraine sud

SITE : Traverse collecteur 5 **PHOTOGRAPHIES :** Post construction



Bande riveraine nord-est



Bande riveraine nord-ouest



Bande riveraine sud-est



Bande riveraine sud-ouest

SITE : Traverse de cours d'eau **PHOTOGRAPHIES :** Post construction



SITE : T6 zone 1 **PHOTOGRAPHIES :** Post construction



SITE : T6 zone 2

PHOTOGRAPHIES : Post construction



SITE : T3

PHOTOGRAPHIES : Post construction

ENVIRONNEMENT
RESSOURCES NATURELLES
TERRITOIRE

ACTIVA
ENVIRONNEMENT

106, RUE INDUSTRIELLE
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
TÉLÉPHONE : 418 392-5088
SANS FRAIS : 1 866 392-5088
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080
COURRIEL : INFO@ACTIVAENVIRO.CA
SITE WEB : WWW.ACTIVAENVIRO.CA